



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 018-211801790-20230325-2023_008-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-008

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2022

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Dominique COURILLEAU, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

Absent : Xavier BERNARD

SECRETARE : Patrick PARFAIT

Objet : Affectation du résultat
De fonctionnement de l'exercice
Budget Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **203 173.95 euros** ;

Constatant que le compte de gestion appelle l'observation suivante : les opérations comptables de transfert des emprunts du budget assainissement ont entraîné l'annulation des ICNE afférents (4118,72€).

Le résultat cumulé de la section d'investissement est impacté par cette opération. Une différence de même montant apparaît entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le résultat cumulé de la section d'investissement à reprendre au budget 2023 en recettes au 001 est de 108 087,36 €.

Le 1068 sera de 133 173.95 €.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté :	137 808.93 euros
Virement à la section d'investissement :	102 808.93 euros
Résultat de l'exercice 2022 :	203 173.95 euros
RESULTAT A AFFECTER :	133 173.95 euros

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : 108 087.36 euros

SOLDE DES RESTES A REALISER DEPENSES : 13 034.54 euros

SOLDE DES RESTES A REALISES RECETTES : 124 933.00 euros

BESOIN DE FINANCEMENT : 0 euros

DECISION D'AFFECTATION :

AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement : 133 173.95 euros

REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 : 70 000.00 euros

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

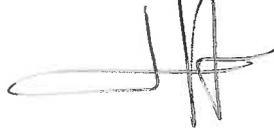
Berger
Levrault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

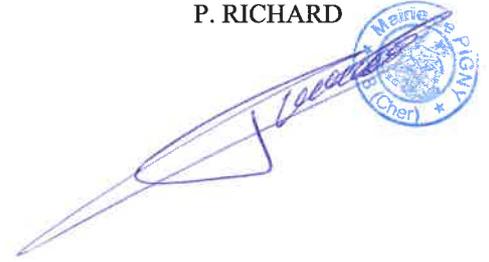
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT



P. RICHARD



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 28/03/2023